

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 06/11/2024 - 7016 - 2014 B 00531 - 804 040 145 - A.R.EX

Désignation de l'entreprise		A.R.E.X		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		1 Quai Marx Dormoy 13200 ARLES			
SIRET		8 0 4 0 4 0 1 4 5 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N dos 13 010 912 012 3	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028 4 038	030 1 461	2 577
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044 4 038	048 1 461	2 577
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
	Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072 4 271	074	4 271
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084 1 180	086	1 180
	Charges constatées d'avance *		092 287	094	287
	Total II		096 5 738	098	5 738
Total général (I + II)			110 9 777	112 1 461	8 316
PASSIF				Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		2 300
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		230
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		132	16 124
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		(10 466)
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		8 188
Provisions pour risques et charges			Total II 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		120
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		172	8
	Produits constatés d'avance		174		
Total III			176		128
Total général (I + II + III)			180		8 316
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise A. R. EX Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/01/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210
	Production vendue	Biens	215	214
		Services *	217	218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222
	Production immobilisée *			224
	Subventions d'exploitations reçues			226
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234
	Variation de stocks (marchandises) *			236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)		242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244
	Rémunérations du personnel *			250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *			254
	Dotations aux provisions			256
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259	262
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260	
	Total des charges d'exploitation (II)			264
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270
	Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294
	Produits exceptionnels (IV)			290
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))	347	300
(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348		
Impôt sur les bénéfices *	(VII)		306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310	
B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D))	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981	JEI (44. <i>sexies</i> A)	989
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44. <i>quindécies</i>)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>)	991		
	ZPANG 44. <i>quaterdecies</i>	345	Investissements outre-mer	344
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992	Zone de développement ponctaire (44. <i>quaterdecies</i>)	993
	Créance due au report en arrière du déficit			346
	Deduction exceptionnelle (Art 39 <i>duodecies</i>)	655	Deduction exceptionnelle (Art 39 <i>duodecies</i> A)	643
	Deduction exceptionnelle (Art 39 <i>duodecies</i> B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 <i>duodecies</i> C)	647
Droit divers	Deduction exceptionnelle (Art 39 <i>duodecies</i> D)	648	Deduction exceptionnelle (Art 39 <i>duodecies</i> E)	641
	Deduction exceptionnelle (Art 39 <i>duodecies</i> F)	649	Deduction exceptionnelle (Art 39 <i>duodecies</i> G)	649
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2			354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356	
Déficits antérieurs reportables *			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2			372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : A . R . EX Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	4 038	472		474		476	4 038			
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490	4 038	492		494		496	4 038			

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	653	562	808	564		566	1 461	
TOTAL		570	653	572	808	574		576	1 461	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5
		6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values	
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme
					⑤	19 % ⑥ 15 % ou 12,8 % ⑦ 0 % ⑧
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
TOTAL	578	580	582	584	586	581 587 589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583 594 595
TOTAL					596	585 597 599

5450E Expert-comptables janvier 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>A . R . EX</u>						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	607
	Autres provisions réglementées *	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	636
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	666
TOTAL		680		682		684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres immobilisations incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765				
TOTAL	770		775				
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis			
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter			
Déficits imputés				983			
Déficits reportables				984			
Déficits de l'exercice				960	10	466	
Total des déficits restant à reporter				970	10	466	
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	1 358
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

OGFIP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: A. R. E. X.		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: 01/10/2022 , et clos le: 30/09/2023		Données en nombre de mois: 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *: 376			
Dont apprentis 657			
Dont handicapés 651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale 861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105			
TOTAL 1 106			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143			
Subventions d'exploitation reçues 113			
Variation positive des stocks 111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153			
TOTAL 2 144			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats 121			
Variation négative des stocks 145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 150			
TOTAL 3 152			
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.) 117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois) 022		Effectifs au sens de la CVAE * 023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026			
Période de référence 024		160	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

30/09/2023

SIREN

8 0 4 0 4 0 1 4 5

Dénomination de l'entreprise

A.R.EX

Adresse (voie)

1 Quai Marx Dormoy

Code postal

13200

Ville

ARLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	2000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

30092023

SIREN

8 0 4 0 4 0 1 4 5

Dénomination de l'entreprise

A.R.EX

Adresse (voie)

1 Quai Marx Dormoy

Code postal

13200

Ville

ARLES

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

9 ADE Experts-comptables janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		N° 2065-SD 2023	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01102022		et clos le 30092023	
Régime simplifié d'imposition				X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
A.R.EX 13200 ARLES Dormoy				M61;s.invest.pole@gmail.com	
SIRET 8 0 4 0 4 0 1 4 5 0 0 0 1 8					
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Activités des marchands de biens immobiliers		Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit 10 466	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom/Adresse	
				N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse	
				N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI x NON		Si oui, indication du logiciel utilisé Sage	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
EXPERT & CONSEIL 7 Place de la République BP 68 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE Tél: 04 90 92 36 04				Tél:	
OGA/OMGA				Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:				Date: 06112023 Lieu: ARLES	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire: Gérante Madeleine POLANSKY	
Signature:					
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire:			

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD		N° 2065 bis-SD 2023				
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)				
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7	8
Alicia PALSON		100						
1 Quai Marx-Dormoy 13200 ARLES								
Arnaud TAWIL		100						
1 Quai Marx-Dormoy 13200 ARLES								
SUD INVESTISSEMENTS		2000						
1 Quai Marx-Dormoy 13200 ARLES								
Alexandre TAWIL		100						
1 Quai Marx-Dormoy 13200 ARLES								
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %	à 15 %	à 19 %		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice						
		MVLT restant à reporter						
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464	
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)			
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice			
A- Règles de droit commun			
Charges financières nettes de l'exercice	a		
EBITDA fiscal de l'exercice	b		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)		
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé			
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d		
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e		
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f		
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h		
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report			
A- Suivi des charges financières nettes en report			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i		
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)		
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)		
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)		
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l		
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report			
	m	n	
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m	n	
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n	o	
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o	p	
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p	q	
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q	r	
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r		

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	imposé à 10 % 7b
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

Bilan simplifié détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Immobilisations corporelles	4 038	1 461	2 577	3 385	- 808
218400 Mobilier	4 038		4 038	4 038	
281840 Amortissement mobilier		1 461	-1 461	-653	- 808
ACTIF IMMOBILISE	4 038	1 461	2 577	3 385	- 808
Actif circulant					
Autres créances	4 271		4 271	16 164	- 11 893
401000 Fournisseurs				2 408	- 2 408
445660 Tva déductible sur biens et services	20		20	515	- 495
445670 Crédit de tva à reporter	2 873		2 873	10 137	- 7 264
445800 Tva à régulariser				1 709	- 1 709
445860 Tva déductible s/imp				19	- 19
467000 Autres comptes débiteurs ou créditeurs	1 376		1 376	1 376	
467001 Madeleine Polansky	2		2		2
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	1 180		1 180	77 503	- 76 323
512100 Lyonnaise de banque (101)	1 180		1 180	77 503	- 76 323
Charges constatées d'avance	287		287	287	
486000 Charges constatées d'avance	287		287	287	
ACTIF CIRCULANT	5 738		5 738	93 954	- 88 216
TOTAL GENERAL ACTIF	9 777	1 461	8 316	97 339	- 89 023

Bilan simplifié détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 300	2 300	
101000 Capital social	2 300	2 300	
Réserve légale	230	230	
106100 Réserve légale	230	230	
Autres réserves	16 124		16 124
106800 Autres réserves	16 124		16 124
Report à nouveau		-13 506	13 506
110000 Report à nouveau		-13 506	13 506
Résultat de l'exercice	-10 466	77 930	- 88 396
CAPITAUX PROPRES	8 188	66 954	- 58 766
Dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés	120	5 496	- 5 376
401000 Fournisseurs	120	3 757	- 3 637
408100 Fourniss. fact non parvenues		1 739	- 1 739
Autres dettes	8	24 889	- 24 881
444000 Etat - impôts sur les bénéfices		19 298	- 19 298
445800 Tva à régulariser	8		8
451000 Sud investissements		2 992	- 2 992
467001 Madeleine Polansky		2 599	- 2 599
DETTES	128	30 385	- 30 257
TOTAL GENERAL PASSIF	8 316	97 339	- 89 023

Compte de résultat simplifié détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffres d'affaires Nets				

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2022	Variation	%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Autres Produits	0	154 017	- 154 017	-100
755000 Quote-part du résultat s/opérations faites en commun		154 017	- 154 017	-100
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	0	154 017	- 154 017	-100
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approv.				
Autres achats et charges externes	9 657	47 111	- 37 454	-79,50
606300 Fournitures d'entretien/petit équipement	14	1 297	- 1 283	-98,92
606400 Fournitures administratives		83	- 83	-100
613200 Locations immobilières	3 600	3 600		0,00
616000 Primes d'assurance	1 148	1 154	- 6	-0,52
622200 Commissions sur ventes		30 000	- 30 000	-100
622600 Honoraires	3 750	6 583	- 2 833	-43,04
622700 Frais d'actes et de contentieux	43	88	- 45	-51,14
623400 Cadeaux à la clientèle	97	766	- 669	-87,34
624100 Transport sur achats		42	- 42	-100
625100 Voyages et déplacements		1 217	- 1 217	-100
625600 Missions	405	1 619	- 1 214	-74,98
627000 Frais bancaires	601	485	116	23,92
628000 Divers		176	- 176	-100
Impôts, taxes et versements assimilés				
Rémunérations du personnel				
Charges sociales		5 100	- 5 100	-100
647000 Autres charges sociales		5 100	- 5 100	-100
Dotations aux amortissements	808	653	155	23,74
681120 Dotations amort. s/immob. corporelles	808	653	155	23,74
Dotations aux provisions				
Autres charges	1	23	- 22	-95,65
658000 Charg. divers.gestion courante	1	23	- 22	-95,65
Total des charges d'exploitation	10 466	52 887	- 42 421	-80,21
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 466	101 129	- 111 595	-110,35
Produits financiers				
Produits exceptionnels				
Charges financières				
Charges exceptionnelles		3 901	- 3 901	-100
678000 Autres charges exceptionnelles		3 901	- 3 901	-100
Résultat avant participation et IS	-10 466	97 228	- 107 694	-110,78
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices		19 298	- 19 298	-100
695000 Impôts sur les bénéfices		19 298	- 19 298	-100

	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2022	Variation	%
Total des Produits	0	154 017	- 154 017	-100
Total des charges	10 466	76 087	- 65 621	-86,24
RESULTAT NET	-10 466	77 930	- 88 396	-113,43
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe : Préambule

L'exercice social clos le 30/09/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 315,81 E.

Le résultat net comptable est une perte de 10 465,93 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/11/2023 par le dirigeant.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexe : Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 4 038 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 038			4 038
Immobilisations financières				
TOTAL	4 038			4 038

Amortissements et provisions d'actif = 1 461 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	653	808		1 461
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	653	808		1 461

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Mobilier	4 038	1 461	2 577	5 ans
TOTAL	4 038	1 461	2 577	

Etat des créances = 4 558 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	4 558	4 558	
TOTAL	4 558	4 558	

Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Charges constatées d'avance = 287 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe : Notes sur le bilan passif**Capital social = 2 300 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2300	1,00	2 300
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2300	1,00	2 300

Etat des dettes = 128 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	120	120		
Dettes fiscales & sociales	8	8		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	128	128		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. L'année de dotat.		
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL		

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Soldes intermédiaires de gestion

A.R.EX

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises				
- Cout direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
<i>Taux de marge commerciale</i>	%	%		
+ Production vendue				
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice				
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous traitance directe				
Marge brute sur production (II)				
<i>Taux de marge brute sur production</i>	%	%		
Marge brute globale (I + II)				
<i>Taux de marge brute globale</i>	%	%		
- Services extérieurs et autres charges externes	9 657	47 111	-37 454	-79,49
Valeur ajoutée produite	-9 657	-47 111	37 454	79,50
<i>Valeur ajoutée / chiffre d'affaires</i>	%	%		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés				
- Salaires et traitements				
- Charges sociales		5 100	-5 100	-100,00
Excédent brut d'exploitation	-9 657	-52 211	42 554	81,50
<i>Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	%	%		
+ Reprises sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	808	653	155	23,74
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	0			
- Autres charges de gestion courante	1	23	-22	-95,64
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	-10 466	-52 887	42 421	80,21
<i>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	%	%		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)		154 017	-154 017	-100,00
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées				
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	-10 466	101 129	-111 595	-110,34
<i>Résultat courant / chiffre d'affaires</i>	%	%		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 901	-3 901	-100,00
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel		-3 901	3 901	-100,00
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices		19 298	-19 298	-100,00
Résultat Net Comptable	-10 466	77 930	-88 396	-113,42
<i>Résultat net / chiffre d'affaires</i>	%	%		

Liste des Immobilisations

A.R.EX

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

Compte 218400 / 281840		Mobilier									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 Milas Canapé	25/08/2021	1 416,66		1 416,66	L 20,00	283,33	283,33	566,66			850,00
0002 Milas Lampe Peltier	25/08/2021	833,33		833,33	L 20,00	166,67	166,67	333,34			499,99
0003 Fauteuil de bureau HAY	15/09/2022	808,33		808,33	L 20,00	7,19	161,67	168,86			639,47
0004 Milas lampe matelotti	01/10/2021	980,00		980,00	L 20,00	196,00	196,00	392,00			588,00
Sous-total		4 038,32		4 038,32		653,19	807,67	1 460,86			2 577,46
Total général		4 038,32		4 038,32		653,19	807,67	1 460,86			2 577,46

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *N° de dépôt

Exercice clos le

30092023

SIREN

8 0 4 0 4 0 1 4 5

Dénomination de l'entreprise

A.R.EX

Adresse (voie)

1 Quai Marx Dormoy

Code postal

13200

Ville

ARLES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

940E Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de noter le nombre total de tableaux couverts en bas à droite de cette même case.

A.R.EX
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 300€

SIEGE SOCIAL : 1, quai MAX DORMOY
13300 ARLES
RCS TARASCON 804 040 145

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
1 FEVRIER 2024 ORDINAIRE REUNIE SUR PREMIERE CONVOCATION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

L'AN 2024, LE 1 FEVRIER A 9 HEURES,

Les associés de la société AREX se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par la Gérante.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

Madame MADELEINE POLANSKY préside la séance en sa qualité de Gérante.

Monsieur Alexandre TAWIL, est absent et non représenté

Madame Alicia PALSON née TAWIL est absent et non représenté

Monsieur Arnaud TAWIL est absent et non représenté.

SUD INVESTISSEMENTS est représentée par Madeleine Polansky, sa Gérante, présente

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les associés présents possèdent 2000 parts des 2300 parts.

La Gérante met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société
- Les copies des lettres de convocation remise à chaque associé
- la feuille de présence à l'assemblée
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société arrêté au 30 septembre 2023
- les comptes annuels ainsi que leurs annexes

Elle dispose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :

- le rapport de gestion du gérant sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2023
- le rapport spécial de la gérante
- le texte des résolutions proposées.

Puis la Gérante déclare que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports de la gérante, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les documents et renseignements prévus



par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La gérante rappelle alors l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérante sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023
- Lecture du rapport spécial de la gérante sur les conventions
- Approbation des comptes et conventions
- Quitus à la gérante
- Affectation du résultat de l'exercice
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses

Lecture est ensuite donnée des rapports de la gérante. Ces lectures terminées la gérante ouvre la discussion.

Personne ne demande plus la parole, la gérante met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : REGULARITE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale l'assemblée générale approuve :

- la régularité de la convocation à la présente assemblée
- la régularité du droit de communication de chaque associé
- la régularité de la réunion

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES :

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérante sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2023 approuve les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par **un déficit net comptable de – 10 465,93 €.**

Elle constate que la société n'a pas supporté de charges et dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

cel.

En conséquence, elle donne à la gérante quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour le dit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale sur la proposition de la gérante décide d'affecter ce déficit de la manière suivante : imputation sur les comptes de réserve positive

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIR POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tout pouvoir aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les membres du bureau

La gérante de Arex, la gérante de Sud Investissements, Madeleine Polansky

